



Formation professionnelle pour les adultes

BP Aménagements Gestion des Espaces Naturels

[RNCP38314](#) – Ministère de l'Agriculture de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire – Arrêté du 23 juillet 2019

Devenez un spécialiste de l'entretien des espaces naturels

Objectifs de la formation

- **S'insérer** professionnellement en tant qu'ouvrier paysagiste ou chef d'équipe
- **Organiser, aménager** un espace naturel, un espace vert ouvert au public
- **Organiser et réaliser** un chantier d'entretien d'espaces « naturels »
- **Entretenir** un espace naturel ou rural
- **Entretenir** un jardin, un espace vert, un espace rural.

Contenus de la formation

- **Appréhender un milieu naturel** : méthodologie d'approche d'un milieu naturel, identification de la flore et la faune spécifique
- **Choisir et mettre en œuvre des techniques « spécifiques » aux espaces naturels et ruraux** : espaces urbains et péri-urbains, bocage et zones humides, littoral et rétro-littoral
- **Organiser et réaliser un chantier d'entretien d'espaces naturels** : gestion et entretien différenciés selon les milieux (humides, bocagers, forestiers, littoraux...), tonte, fauche, débroussaillage, tailles spécifiques, etc.
- **Organiser et réaliser un chantier de végétalisation** : plantations, fleurissement écologique (ex : haie bocagère, plantes spontanées, semis de prairie), etc.
- **Organiser et réaliser un chantier de construction en espace naturel ou rural** : constructions minérales, constructions bois, etc.
- **Gérer et entretenir l'arbre et les milieux boisés** : diagnostic et soin à l'arbre, gestion de taillis...
- **Réaliser la taille de fruitiers à pépins** : tailles de formation et sanitaires, tailles de fructification
- **Utiliser et entretenir le petit matériel d'espaces verts** : tondeuse, taille haie, débroussaillouse, souffleur, tronçonneuse, autres matériels spécifiques, etc.
- **Conduire et utiliser en sécurité le matériel automoteur** : tracteur attelé, mini pelle
- **Principales connaissances associées** : écosystèmes, agroécologie et biologie végétale, les végétaux et leur utilisation, les techniques de gestion et d'aménagements, etc.
- **Santé et Sécurité au Travail** :
 - Certificat Individuel d'Application des Produits Phytosanitaires (Certiphyto)
 - Sauveteur Secouriste du Travail (SST)



Une réponse adaptée à votre projet professionnel sur des métiers qui recrutent

Accès à la formation

→ En formation continue :

- 1 014 heures, **42 semaines de formation** en centre au CFPPA Nature
 - 420 heures, **12 semaines** de stage en entreprise
- Être **demandeur d'emploi** ou salarié en **reconversion**
- Entrée en formation à **tout moment**, après positionnement du candidat

Conditions d'admission

→ Satisfaire aux **tests de recrutement** et à **l'entretien** de motivation organisé par le centre de formation

→ Remplir **l'une des conditions** suivantes :

- Être titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un BPA et justifier d'au moins 1 année d'activité professionnelle tout secteur temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat)
- Justifier d'1 année d'activité professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) dans le secteur correspondant aux finalités du diplôme
- Justifier de 3 années d'expérience professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) tout secteur

Égalité d'accès à la formation

→ Le CFPPA Nature garantit **l'accès à tous** à la formation, notamment les personnes en situation de handicap. Nos centres ont missionné des référents handicap, nos équipes sont disponibles pour vous accompagner sur l'ensemble de votre parcours.

Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une individualisation des parcours de formation.
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles alternant théorie, visite et mise en pratique**.
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en présentiel en centre, en formation à **distance**, en **entreprise**.



Validation de la formation

- Validation du diplôme selon le principe des **Unités Capitalisables (UC)**, avec certaines évaluations en situations professionnelles.
- Obtention du diplôme lorsque **les 6 UC constitutives du BP sont acquises**.
- En cas de certification partielle, le candidat a **5 années** pour valider les UC manquantes.



Insertion professionnelle et poursuite de formation :

- Ouvrier qualifié en entreprise de paysage
- Ouvrier qualifié en entreprise de génie végétal, génie écologique
- Agent d'entretien des espaces naturels et ruraux
- Agent d'espaces verts en collectivité territoriale
- Encadrant technique en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Poursuite de formation : Certificat de Spécialisation (CS), BTS Aménagement paysager

Points forts de la formation

- **4 ha d'espaces verts et espaces « naturels »** sur l'établissement, entièrement dédiés aux activités pratiques
- Des **équipements pédagogiques innovants** et une halle « paysage-environnement » de 800 m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Un établissement reconnu pour ses compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts.
- Des partenariats : Service Environnement CD 85, Vendée Eau, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE85), des collectivités et des entreprises privées